ACTUALITÉ

La Fabrication des Pierres Précieuses

Où en est, actuellement, la fabrication des pierres précieuses?

Le professeur Bauer, de Marburg, a fait dernièrement à ce sujet une communication intéressante au « Verein » des Chimistes allemands.

Il ne s'agissait pas, bien entendu, des imitations grossières qui n'ont, au point de vue scientifique, qu'un très médiocre intérêt, mais des produits que leur constitution, leur composition chimique et leurs caractères cristallographiques et physiques permettent d'identifier avec certaines pierres précieuses naturelles. Ce sont, jusqu'à présent, les turquoises et les pierres du groupe du corindor.

La turquoise est un phosphate d'alumine opaque qui doit sa jolie couleur bleue à la présence d'un peu de cuivre. Dans le dernier quart du XIXe siècle, on vit apparaître sur le marché une quantité de turquoises confectionnées qui ressemblaient tellement aux vraies que les experts mêmes s'y trompèrent. Les bijoutiers soupçonneux eurent beau les examiner de près : ni la densité, ni la structure cristalline, ni rien dans leur aspect ne permettait de les tenir pour fausses. Cependant, on a appris, qu'il existe, à Vienne et à Paris, des ateliers où l'on fabrique ces turquoises en quantité par un procédé qui n'est pas connu positivement, mais qui se ramène, a-t-on lieu de croire, à la précipitation d'un hydrophosphate d'alumine mêlé de cuivre dans une solution aqueuse et à l'agglomération du produit sous une très forte pression.

Le corindon est un oxyde d'alumine cristallisant en rhomboèdres. Le saphir bleu, la topaze orientale, d'autres pierres (améthyste et émeraude) dites orientales, et enfin le superbe rubis, dont la valeur surpasse parfois celle du diamant, sont des corindons.

La synthèse du rubis, aujourd'hui parfaitement réalisée, a été le grand succès des fabricants de pierre précieuse. Elle domine toutes leurs autres découvertes.

Gaudin, dès 1837, Sainte-Claire Deville, Ebelmen, Friedel et d'autres étaient déjà parvenus à produire du rubis, mais en très petits cristaux de médiocre apparence. Le procédé Goldschmidt permettait aussi de fabriquer du corindon pour les usages industriels. Il ne s'agissait pas encore là de pierres qui pussent être utilisées par la joaillerie.

Cependant, peu après 1880, apparurent les premiers rubis dits de Genève ou reconstitués, qui attirèrent plus sérieusement l'attention. Ils étaient d'un beau rouge, mais un peu moins durs que le rubis naturel et leurs caractères cristallographiques étaient souvent défectueux : ils ne présentaient ni double réfraction, ni dichroïsme (propriété qu'ont certaines substances de ne point paraître colorées de la même façon suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction).

L'examen microscopique y révélait ces différentes tares, y faisait découvrir aussi de minuscules balles d'air et certains défauts d'homogénéité. Ce n'étaient pas, à proprement parler, de faux rubis; la matière constituante en était du rubis véritable. Ils étaient confectionnés, en effet, à l'aide d'éclats et de poussière de rubis naturel agglomérés par un procédé qui est demeuré secret. Ils atteignaient le poids de plusieurs carats et se taillaient bien.

Il furent assez recherchés pendant quelque temps; puis ils disparurent du commerce.

Alors, en 1891, Frémy fit connaître le moyen qu'il avait trouvé avec Verneuil pour réaliser la synthèse chimique du rubis. Il faisait cristalliser de l'alumine pure amorphe, additionnée de chromate de potassium, par l'action de l'acide florhydrique et de l'eau à haute température dans un creuset d'argile.

Les cristaux étaient des rhomboèdres, présentant les angles caractéristiques du rubis naturel, dont ils avaient du reste le poids spécifique, les propriétés physiques et optiques, la dureté, la transparence et la belle couleur rouge. C'était donc de vrais rubis. Malheureusement, ils étaient trop petits pour être clivés et taillés. Au point de vue commercial donc, la découverte n'avait pas encore de sensible importance.

Mais depuis, on a trouvé le rubis synthétique. Verneuil a indiqué le moyen de le confectionner en 1902. Et bien qu'à l'état brut, il n'ait même pas l'air de ce qu'il est, c'est-à-dire d'un rubis cristallisé très homogène, il a rapidement fait son chemin dans le monde.

Il est constitué, lui aussi, par de l'alumine pure colorée par de l'acide chromique également pur : (s'il s'y trouve une trace de fer, il prend la teinte orange des rubis de Siam, beaucoup moins appréciés, on le sait, que les autres).

Verneuil prépare une solution d'alun d'ammoniaque et d'alun de chrome en proportions convenables, dans laquelle il précipite à chaud, par l'ammoniaque de l'alumine chromée. Il dessèche le précipité en le portant graduellement au rouge cerise puis le fait fondre à l'aide d'un chalumeau à gaz oxhydrique de disposition spéciale et ingénieuse — dont je passe la description.

Il arrive ainsi à former d'abord un filament vertical de matière cristallée qui s'apaissit dans le haut, s'y arrondit, et fini par prendre la forme d'une petite poire, d'une minuscule carafe renversée à gros ventre et à col mince.

Il a fallu beaucoup de tâtonnements pour arriver à obtenir la matière cristallisée sous cette forme sans quelle se fendille ou qu'elle éclate. Mais, maintenant, le tour de main est acquis. Un ouvrier peut même surveiller plusieurs chalumeaux et la confection de plusieurs poires à la fois.

On arrive à en produire qui atteignent jusqu'à 2 centimètres et demi de long sur 1 centimètre et demi de diamètre et qui pèsent jusqu'à 50 carats (soit 10 grammes).

Après clivage, il reste souvent des pierres de 12 carats.

Et ce sont de véritables rubis, dont la couleur dépend de la quantité de chrome qu'on y a incorporée : 2 pour cent ou un peu plus donnent un beau rouge sombre, parfois le rouge « sang de pigeon » si recherché. La teinte varie un peu d'après des circonstances fortuites que l'on n'est pas parvenu à déterminer.

Si l'on ne mêle pas de chrome à l'alumine, l'opération donne des pierres incolores qui correspondent au saphir blanc.

Quelle que soit la nuance, la masse est parfaitement claire et transparente, sauf aux deux extrémités de la poire. On peut constater au microscope qu'elle constitue un cristal tout à fait homogène malgré sa forme extérieure arrondie, et que toutes les propriétés physiques en sont identiques à celles du plus beau rubis naturel.

Ici donc, il ne peut être contesté que le problème de la confection de la pierre précieuse ne soit résolu.

Verneuil a fabriqué, depuis six ou sept ans, dans son usine de Boulogne, cinq millions de carats ou « mille kilogrammes » de ces rubis, qui se sont très bien placés. En Allemagne, la « Deutsche Edelsteingesellschaft Zu Idar », qui applique un procédé du professeur Miethe de Charlottenbourg s'adonne activement à la même industrie.

Est-il possible de distinguer ces rubis artificiels des rubis naturels? Très difficilement.

Cependant les joailliers leur ont trouvé un défaut qui peut attirer les soupçons : ils sont trop beaux. Leur défaut, c'est de n'avoir pas de défauts!

Les rubis naturels montrent parfois de petites cavités anguleuses dites cristaux négatifs et aussi de petits cristaux étrangers, de microscopiques aiguilles brunes qui y sont incrustées. Les rubis artificiels ne les montrent pas!

Lors donc qu'on se trouve devant un rubis qui n'a aucune de ces tares, on ne peut dire au juste si c'est un très beau rubis naturel ou un simple rubis artificiel. Mais lorsqu'on se trouve devant un rubis qui les a, on peut être rassuré : c'est un vrai rubis naturel!

Il est vrai que les experts en pierres précieuses jurent leurs grands dieux qu'ils reconnaissent très bien, même à l'œil nu, le rubis trouvé du rubis confectionné; que celui-ci n'a jamais cet éclat velouté qui fait le charme de l'autre. Mais il fait croire que cela demande une expérience toute particulière, car les chimistes qui ont étudié le plus attentivement la question ne sont point parvenus à se rendre compte de cette différence transcendante.

La découverte du rubis synthétique a beaucoup agité le commerce des pierres précieuses, étant donné qu'il se vend 3 fr. 75 le carat, tandis qu'un beau rubis naturel d'un carat vaut jusqu'à 1.250 francs, un de 2 carats jusqu'à dix fois plus, et que les gros rubis naturels n'ont pas de prix.

Aussi, malgré la prétendue infériorité flagrante du rubis synthétique, les joailliers ont-ils pris leurs précautions contre l'intrus.

Le syndicats des marchands de pierres précieuses de Paris, entre autres, a solennellement décidé que le nom de rubis serait réservé aux pierres d'origine naturelle, que tout bijoutier qui vendrait un rubis artificiel serait tenu d'en faire la déclaration expresse, et que celui qui en aurait vendu un sans le savoir devrait le reprendre sans conditions.

Mais il n'est point sûr que ces mesures, quelque zèle que chacun mette à les respecter, suffisent à maintenir la distinction entre deux produits à peu près impossibles à distinguer et qui s'équivalent.

Il est probable que plus d'un rubis synthétique s'est faufilé sur le marché sans déclaration et fait le bonheur de son ou de sa propriétaire aussi bien que s'il était un rubis pur-sang. Et le plus curieux c'est que le prix des rubis n'a pas baissé malgré cela. Au contraire : il a augmenté depuis quelques années!

Le saphir blanc, la topaze orientale et l'améthyste orientale se fabriquent plus facilement encore que le rubis et se sont répandus beaucoup aussi. Mais on n'a pas encore réussi le saphir bleu; le cobalt se refuse jusqu'à présent à s'incorporer à l'alumine pour lui donner sa couleur.

Les saphirs bleus synthétiques qui se sont répandus dans le commerce n'ont pas la composition chimique des saphirs véritables. Ils ne constituent qu'une sorte de verre bleu, trop bleu.

On fait aussi de l'alexandrite synthétisée qui, verte au jour, rose à la lumirèe artificielle, joue assez bien l'alexandrite véritable (chrysobéril), mais qui n'en a pas la composition.

Quant à l'émeraude synthétique, ce n'est que du verre ou du cristal de roche sous lequel on a inséré une petite plaque de verre vert ou de gélatine verte; on s'aperçoit aisément de cette fraude grossière à laquelle la synthèse chimique est complètement étrangère.

L'Explosion de Chaudière au Peignage A. Malard et Cie, à Tourcoing

L'ENQUÊTE. - L'ÉTAT DES BLESSÉS

LA SALLE DE CHAUFFE APRÈS L'EXPLOSION

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Englès d'Auriac, ingénieur en chef du service du contrôle des mines, est descendu à Tourcoing, mardi, accompagné d'un ingénieur de son service.

Les deux ingénieurs ont relevé l'état des lieux et ont longuement examiné la déchirure du bouilleur, qui a explosé. Ils n'ont point donné leur avis et ont déclaré qu'ils reviendraient à Tourcoing.

Il semble que le chômage au peignage sera de très courte durée. En effet, M. Albert Malard, en attendant qu'une nouvelle chaudière lui soit fournie par un constructeur, a fait des démarches près de la Compagnie du chemin de fer du Nord pour que celle-ci lui prête le matériel nécessaire. Cette demande a été acceptée de bonne grâce. D'ici quelques jours, le travail sera repris à la grande satisfaction des nombreux ouvriers du peignage.

L'état des blessés

Nous nous sommes informés de l'état des blessés. Tous sont dans un état très satisfaisant et aucune complication n'est survenue pendant la nuit.

Les vitriers ont eu fort à faire mardi. Partout, dans toutes les maisons du voisinage, où des vitres ont été brisées, on les remplaçait. On lavait aussi les façades qui, lors de l'explosion reçurent une couche d'eau boueuse. D'ici quelques jours, tout aura été réparé et on ne parlera plus de cet accident qui eut pu dégénérer en catastrophe.

CHRONIQUE SOCIALE

L'application d'une grande loi

Une commission consultative va élaborer au ministère du Travail les quatorze règlements d'administration publique prévus par la loi de retraites ouvrières et paysannes

Le ministre du Travail vient, par arrêté du 26 mai, de constituer auprès de lui une commission consultative dont les avis l'aideront à élaborer les règlements d'administration publique prévus par la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes — règlements qui seront au nombre de quatorze!

On sait avec quelle hâte le Parlement a mis sur pied, avant la fin de la législature, l'œuvre des retraites.

Sur bien des points de détail, le législateur n'a pu ou n'a voulu se prononcer et a laissé au gouvernement le soin de régler par décrets rendus en Conseil d'Etat — c'est-à-dire par règlements d'administration publique — le détail de l'application de la grande loi sociale du 5 avril 1910.

C'est cette œuvre que vont commencer le ministre du Travail et le ministre des Finances assistés de la commission dont les membres viennent d'être officiellement désignés.

Dans cette commission qui tiendra sa première séance le 6 juin prochain, siégeront des sénateurs, des députés, de hauts fonctionnaires de l'administration — tout hommes ayant pris une part active à l'élaboration ou à la discussion de la loi. C'est ainsi que le Parlement y sera représenté par MM. Ribot, Monis et Ferdinand Dreyfus, sénateurs; et MM. Puech, Bonnevay et Groussier, députés. MM. Georges Paulet, directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales; Arthur Fontaine, directeur de la mutualité, ainsi que MM. Delatour, directeur général de la Caisse des dépôts et consignation; Privat-Deschanel, directeur général de la comptabilité publique, y représenteront les diverses administrations à qui reviendra le soin d'appliquer la loi, après qu'elles auront eu celui de la préparer. M. Mabilleau, président de la Fédération nationale de la Mutualité, donnera l'avis des mutualistes français sur les nombreux points où leurs intérêts sont en jeu. Deux membres du Conseil supérieur du travail, M. Devillette pour les patrons, et M. Coupat, pour les ouvriers, feront entendre l'opinion des assujettis à la loi.

Enfin, la commission aura aussi les avis éclairés de MM. Courtin, président de Chambre à la Cour des Comptes, Colson, conseiller d'Etat, et Vassilière, directeur de l'Agriculture.

Ce ne sera point trop de toutes ces compétences pour régler le détail de l'organisation et du fonctionnement de l'œuvre colossale des retraites.

Quelques indications suffiront à donner une idée de la complixité de cette œuvre.

Une des premières tâches de la commission sera d'élaborer les tables de mortalité et les tarifs de retraites qui permettront de calculer, chaque année, pour chaque assujetti, le chiffre de retraite que lui assurera chaque versement obligatoire ou facultatif.

Une autre difficulté sera de déterminer la manière dont devront être effectués les versements des ouvriers à façon, aux pièces, à la tâche, à domicile, des salariés intermittents — et de ceux qui les emploient.

La question de la participation de la mutualité à l'œuvre des retraites demande, d'autre part, plusieurs règlements d'administration publique : justification par les sociétés de secours mutuels, de l'encaissement des cotisations de leurs adhérents assujettis et du versement de ces cotisations à la Caisse des dépôts; conditions auxquelles les mutualités seront « agréées » pour assurer directement les retraites à leurs sociétaires; contrôle de leurs opérations, etc.

Il y aura aussi à déterminer les conditions dans lesquelles seront dressées les listes des bénéficiaires du régime transitoire institué par l'art. 4; à régler les moyens de contrôle financier des différents organismes où seront ouverts les comptes individuels des assurés et les conditions de leur constitution.

Enfin « toutes les dispositions nécessaires à l'application de la loi » devront également être prises conformément à l'art. 41 de la loi.

Long travail! Pourra-t-il être terminé au 1er janvier 1911? L'affirmative paraît douteuse, quel que soit le zèle déployé.

LES GRÈVES

A CROIX
Fin d'un conflit

Ainsi que tout le faisait prévoir, les 200 ouvriers de la Société Anonyme des Machines Agricoles, avenue Hannart, ont repris le travail, mardi matin, aux conditions où ils l'avaient quitté lundi après-midi.

CHEZ LES TEINTURIERS A HEM ET ANNAPPES

La rentrée des grévistes aux établissements en grève, qu'on prévoyait tout au moins partielle dans la journée de mardi, ne s'est pas produite. Ceux d'entre eux qui avaient obtenu satisfaction la veille, ont, par esprit de solidarité avec leurs camarades de travail, décidé, au dernier moment, de continuer le chômage, parce que certaines catégories de ces derniers n'ont pas obtenu les concessions auxquelles ils s'attendaient.

On était tellement persuadé qu'une certaine reprise du travail aurait eu lieu mardi, que dans un établissement d'Hem, l'on avait rallumé les feux en prévision de la rentrée des ouvriers qui devait, croyait-on, s'effectuer après l'heure du déjeuner. Mais personne ne s'est présenté dans les ateliers.

C'est peut-être dans la journée de mercredi que se dessinera la suite définitive des événements.

A FOREST
Au tissage de MM. Jourez et Lerallier

La situation est restée stationnaire mardi, et il est impossible de prévoir, quant à présent, la cessation du conflit.

FIN DE LA GRÈVE DU CANAL du NORD

Après bientôt huit mois de conflit, la grève est terminée sur les chantiers du canal du Nord et tout le monde a été satisfait de reprendre le travail devant les concessions réciproques qui ont été consenties entre patrons et ouvriers.

L'agitation chez les cheminots de Lille

Nous avons annoncé qu'une vive agitation régnait chez les cheminots à la suite du renvoi du garde-frein Raphaël Dubois.

Une délégation composée de MM. Dufour représentant le personnel des gares de Lille; Landry, Mahieu, Vreck, les conducteurs de trains et gardes-freins; Bruyère secrétaire de la section des mécaniciens-chauffeurs; Hochedez, délégué des ateliers d'Hellemmes et de la traction, est partie lundi soir pour Paris. Elle sollicitera d'abord une audience du comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord, après quoi elle soumettra la question à M. Millerand, ministre des Travaux publics, à qui elle demandera une audience.

Une grève d'ouvriers agricoles à Chérisy

La commune de Chérisy, qui ne compte que 427 habitants, vient d'être troublée par un conflit entre ouvriers et patrons. Soixante ouvriers et ouvrières agricoles, qui étaient occupés dans les champs, quittèrent le travail dans l'après-midi, réclamant une augmentation de salaire de cinquante centimes par jour. Le soir, les grévistes, hommes et femmes, parcoururent la commune, drapeau rouge en tête, au son d'un tambour et au chant de l'*Internationale* Fort heureusement, les grévistes ne se livrèrent à aucune violence. Le lendemain matin, au cours d'une entrevue, les patrons accordèrent l'augmentation demandée. Le conflit prit alors fin et, dans l'après-midi, ouvriers et ouvrières reprirent la route des champs.

Communications

ROUBAIX. — Cercle orphéonique « Les XL ». — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures, « Café Français ». répétition générale de toutes les parties.

— **Mélomanes Roubaisiens.** — Ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, répétition générale et dernières instructions pour le festival d'Haubourdin.

— **Club Moderne.** — Section symphonique : Ce soir mercredi, à 8 heures, répétition générale. Communications importantes.

— **L'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français** informe les membres honoraires de la société, que, s'ils voulaient profiter du train spécial qu'elle organise pour La Louvière (Belgique), où, les 12 et 13 juin, elle va donner deux grands concerts à l'occasion des fêtes communales, ils pourront se faire inscrire au siège de la société, chez M. Eeckhout, 126, rue de la Gare, à Roubaix. Le prix du train en 2e classe est de 6 fr. 50; en 3e classe, 4 francs. Délai d'inscription, du 1er au 6 juin inclus.

WATTRELOS. — Les Enfants de la Lyre. — Il n'y aura pas de répétition cette semaine. Les musiciens sont convoqués pour jeudi, à 8 h. 1/2, pour le concert à donner sur la Grand'Place.

TOURCOING. — Fanfare du Point-Central. — Ce soir, à 9 heures, répétition générale. Etude des morceaux de concerts d'été. Présence indispensable.

TREFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, 1er juin :

Soleil: lever: 4 h. 4; coucher: 7 h. 52.
Lune: dernier quartier du 31 mai; nouvelle le 7.
Aujourd'hui: St Fortuné; demain: St Pothin.

La Xe Fête Annuelle du Tir Français

ROUBAIX 1910. — 5 AU 27 JUIN

Un intéressant prélude au concours national

Concours de tir offert aux sapeurs-pompiers du Nord et de Pas-de-Calais

Dimanche prochain 5 juin, notre ville recevra la visite, en cohortes pressées, de ces admirables soldats-volontaires que sont nos vaillants sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais. Répondant à l'appel du Comité organisateur de la Fête de tir et de la municipalité roubaisienne, leurs compagnies viendront se disputer joyeusement, au stand des Trois-Ponts, les superbes prix, atteignant une valeur globale de deux mille francs, réservés à leur habileté.

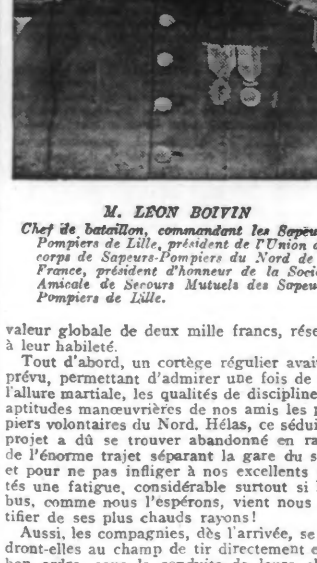

M. LÉON BOIVIN
Chef de bataillon, commandant les Sapeurs-Pompiers de Lille, président de l'Union des corps de Sapeurs-Pompiers du Nord de la France, président d'honneur de la Société Amicale de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers de Lille.

Tout d'abord, un cortège régulier avait été prévu, permettant d'admirer une fois de plus l'allure martiale, les qualités de discipline, les aptitudes manœuvrières de nos amis les pompiers volontaires du Nord. Hélas, ce séduisant projet a dû se trouver abandonné en raison de l'énorme trajet séparant la gare du stand et pour ne pas infliger à nos excellents invités une fatigue, considérable surtout si Phébus, comme nous l'espérons, vient nous gratifier de ses plus chauds rayons!

Aussi, les compagnies, dès l'arrivée, se rendront-elles au champ de tir directement et en bon ordre, sous la conduite de leurs chefs, mais sans attendre les détachements qui les suivront. Il n'y aura d'ailleurs aucun défilé, nulle revue.

L'accès du pas de tir sera ouvert de huit heures et demie du matin à midi et de deux heures à six heures du soir, aux sapeurs-pompiers, auxquels 40 cibles à 200 mètres seront réservées. Le concours aura lieu au Lebel avec classement unique à la balle la plus rapprochée du centre, donnant ainsi à tous la possibilité de se classer avantageusement à l'aide d'un seul coup bien placé.

Deux mille francs de prix en espèces, objets d'art et diplômes sont affectés à ce concours entièrement gratuit.

A midi, dans la vaste salle où aura lieu le déjeuner quotidien de la Fête de tir, local où 800 convives pourront commodément prendre place, sera donné un grand banquet que présidera M. le chef de bataillon Boivin, président de l'Union des Sapeurs-Pompiers du Nord et du Pas-de-Calais » et au cours duquel se fera entendre l'excellente « Fanfare Delattre ». Le prix de ce banquet, éminemment populaire a été fixé à 2 fr. 50 seulement pour en permettre l'accès aux plus humbles de nos braves « soldats du feu. »

H. V.

Voici pour terminer le programme in-extenso du concours :

Catégorie A. — OFFICIERS. — Réservée à tous les officiers des Compagnies de sapeurs-pompiers du Nord et du Pas-de-Calais. Fusil-Lebel à 200 mètres; guidon dérivable admis. Positions facultatives réglementaires. Série gratuite et unique de 4 balles par tireur (munitions non comprises). Classement à la belle la plus près du centre. Barrage par le moindre écart. 51 prix dont la liste sera affichée au stand.

Catégorie B. — DÉLÉGATIONS. — Au fusil-Lebel à 200 mètres; 4 tireurs par équipe; 4 balles par tireur. Série gratuite (munitions non comprises). Classement au plus haut point obtenu par l'ensemble des séries des 4 tireurs. Barrage au plus petit nombre de points faibles.

Composition des équipes. — Les équipes seront composées de sous-officiers, de caporaux ou de sapeurs. Une subdivison de 14 à 25 hommes pourra former 1 équipe de 4 tireurs; une subdivision au-dessus de 25, 2 équipes de 4 tireurs; une compagnie de 50 à 100, 3 équipes de 4 tireurs; une compagnie ou bataillon de 101 et au-dessus, 4 équipes de 4 tireurs.

Le chef d'équipe devra être muni d'un pouvoir collectif, signé par le chef de corps. Les 4 délégués d'une équipe devront exécuter leur tir l'un après l'autre à la même cible sous peine d'annulation.

51 prix de délégations consistant en palmes vermeil, argent, bronze et diplômes.

Catégorie C. — TIR INDIVIDUEL AU CENTRE. — Au fusil Lebel à 200 mètres à la plus belle balle. Série gratuite et unique de 4 balles par tireur (munitions non comprises). Positions facultatives réglementaires. Classement à la balle la plus près du centre. Barrage par le moindre écart.

1er prix, 100 fr.; 2e, 75 fr.; 3e, 60 fr.; 4e, 40 fr.; 5e, 30 fr.; 6e au 10e, 5 prix de 20 fr.; 11e au 20e, 10 prix de 15 fr.; 20e au 50e, 30 prix de 10 fr.; 51e au 100e, 50 prix de 5 fr. Un diplôme sera délivré à chacun des lauréats.

LA XXXIe EXPOSITION de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing

La 31me Exposition de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, sera ouverte, en 1910, du 18 septembre au 31 octobre, dans la grande salle des fêtes de la Ville, rue de l'Hospice.

Comme chaque année, cette exposition comprendra des œuvres de peinture, pastels, aquarelles, sculptures, gravures, dessins, arts décoratifs.

LE CHAMPIONNAT DACTYLOGRAPHIQUE DU NORD. — C'est seulement à une heure très avancée de la nuit que la correction des copies a été terminée.

Cinquante concurrents sur soixante, qui avaient participé au concours avaient remis leur travail. Les épreuves ont donné les résultats suivants :

1° *Championnat* (Section Hommes). — 1er prix, Edgard Verschoore, de Lille, qui a pu copier en une heure quatre colonnes du numéro d'un journal; 2e, M. Caplette, de Croix; 3e, Jean Delfourd, Croix; 4e, M. Delépine, Roubaix; 5e, P. Noy, Roubaix; 6e, L. Delbarre, Tourcoing; 7e, A. Persiaux, Dunkerque; 8e, D. Wibeaux, Roubaix.

Mentions bien (diplômes par ordre de mérite): E. Vuylstecke, Lille; A. Cavelier, Haubourdin; F. Bury, Roubaix; A. Minet, Roubaix; A. Deschamps, Tourcoing; A. Dubucq, Fives; M. Delsinne, Lille.

Mentions assez bien. J. Boullet, Lille; L. Thibaut, Lille; P. Brunin, Tourcoing; A. Delcourt, Tourcoing; L. Brunin, Tourcoing; J. Coesnon, Haubourdin; J. Hancq, Croix; L. Tillé, Lille; G. Capelle, Lille; C. Bourgeois, Lille; J. Catteau, Tourcoing; M. Bourgeois, Roubaix.

2° *Championnat* (Sections Dames). — 1er prix, Mlle Andréa Tobie, Roubaix; 2e, E. Sion, Lille; 3e, M. Hallot, Paris; 4e, H. Lesette, Mons; 5e, A. Chastelain, Roubaix; 6e, S. Broux, Roubaix; 7e, L. Derubeauprez, Lille.

Mentions bien (ordre de mérite): H. Van Dillen, Roubaix; L. Odent, Reims; L. D'Haze, Roubaix; J. Demooy, Lille.

Mentions assez bien: L. Bayens, Lille; M.-T. Gourreaud, Lille; E. Soufflet, Lille; C. Marécaux, Lille; M. Lefebvre, Roubaix; G. Guéry, Lille; M. Th. Delcroix, Roubaix; R. Becquereau, Lille; C. Van de Weghe, Lille; J. Guilly, Lille; G. Dezobry, Roubaix; L. Leleu, Lille.

3° *Prix de Régularité.* — Mlle Marcelle Hallot, Paris.

4° *Concours commercial.* — 1er prix, E. Verschoore, Lille; 2e, M. Caplette, Croix; 3e, E. Sion, Lille; 4e, J. Delfourd; 5e, H. Leseutte, et 36 diplômes de mentions très bien, bien et assez bien.

ALIGNEMENTS DES RUES DES SEPT-PONTS ET BUFFON. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du Département du Nord, en date du 23 mai 1910, une enquête est ouverte sur le projet de modification des alignements des rues des Sept-Ponts et Buffon et d'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire à la modification projetée.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie, pendant quinze jours, du 31 mai jusqu'au 14 juin 1910 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf heures à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la Mairie pendant trois jours, savoir : les 15, 16 et 17 juin, de trois heures à quatre heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

A PROPOS D'UN PHÉNOMÈNE. — Nous connaissions depuis plusieurs jours, la nouvelle de la naissance d'un phénomène, dans une habitation ouvrière des Trois-Ponts. M. le docteur Masure avait pu faire les constatations ci-après dont il nous a fait part :

« La tête du petit être avait l'apparence bien nette d'un museau de rat; en outre, des deux bras, repliés autour de la tête, l'un, le bras gauche, et les deux jambes, ressemblaient étrangement à des pattes de chien; enfin, le corps seul était tâcheté par places d'adhérences pollues de couleurs noir et blanc. »

M. Masure ajoutait que les renseignements recueillis par lui expliquaient très naturellement ce phénomène, qu'on attribuait à de fortes émotions ressenties il y a peu de temps, à la vue d'un rat, et au moment d'une discussion à propos d'un chien.

Aussi n'avions-nous pas cru nécessaire de parler de cet événement, mais depuis plusieurs jours l'imagination populaire s'en est emparée et, par la ville, on a inventé à ce sujet de telles absurdités et de si grossières calomnies, de nature même à troubler la mentalité de personnes sérieuses, que nous n'hésitons plus aujourd'hui à les signaler. Pour y couper court, nous nous contenterons de reproduire une autre déclaration formelle qui nous a été faite hier, par le médecin :

« Le phénomène dont vous parlez est authentique, mais il est le résultat d'un événement qui, s'il ne s'explique pas au point de vue médical, n'en est pas moins naturel et accidentel. »

UN CYCLISTE GRIÈVEMENT BLESSÉ. — Un accident assez grave et dont les circonstances demeurent inexplicables, a provoqué mardi vers midi un nombreux rassemblement sur la place de la Liberté, où il s'est produit. A cette heure, la voiture de M. le docteur Druesne, venant de la Grande-Rue, descendait la Place, se dirigeant vers le boulevard Gambetta, et longeant la droite de la voie du tramway Mongy, vis-à-vis de la Banque de France. Le cheval allait au petit trot.

Soudain on vit un cycliste qui venait en sens inverse et du même côté de la voie, tomber sous l'animal qui le piétina, mais il passa sous la voiture, sans être touché par les roues. Immédiatement relevé par le cocher M. Desmons et des témoins, le blessé, un ouvrier teinturier, M. Alphonse Kurtzeman, 40 ans, qui venait de son atelier rue des Longues-Haies, fut transporté à l'estaminet « A Gibraltar », chez M. Alfred Lagae. Il n'avait point perdu connaissance, mais se plaignait de très vives douleurs à la poitrine, qui avait été atteinte d'un violent coup de pied du cheval. M. le docteur Druesne qui lui prodigua des soins, a constaté la fracture de plusieurs côtes droites; des lésions internes sont à craindre; le cycliste avait en outre les mains ensanglantées. Il a été ramené à son domicile rue Vaucanson, 46, dans la voiture de M. le docteur Druesne, qui n'a pu se prononcer sur les conséquences de l'accident.

Les circonstances de la rencontre n'ont pu être établies jusqu'ici d'une façon précise. Tandis que certains témoins déclarent que le cocher n'a pu maîtriser son attelage, effrayé par un autre cheval qui se cabrait non loin de là, et a fait un brusque écart qui a jeté le cycliste par terre, le cocher affirme que ce dernier est allé se jeter sur l'animal, on ne sait à la suite de quelle circonstance. Ce n'est qu'à ce moment que l'attelage effrayé par le choc, s'est emballé.

La bicyclette du teinturier a été mise complètement hors d'usage.

TROIS BRIS DE CLOTURE. — Une arrestation. — Le manœuvre, Joseph Coppens, 20 ans, domicilié rue Solférino, 8, est un repris de justice qui fut maintes fois condamné pour vols, agressions nocturnes, violences, etc. Au cours de la nuit d'hier, en compagnie d'un autre individu, demeuré inconnu, il est venu assouvir un sentiment de rancune conçu à l'égard de Mme Clémence Pontville, cabaretière, rue des Arts, 193. Passant vers 1 heure 45 du matin vis-à-vis du débit, il en brisa toute la vitrine à l'aide d'une barre de fer, huit carreaux d'une valeur de 25 francs, volèrent en éclats.

Arrêté le lendemain, rue de l'Epeule, par le service de la sûreté, Coppens a été interrogé par M. Delteil, commissaire de police du 2e arrondissement, et transféré mardi, pour bris de clôture, à la maison d'arrêt.

— La police avait également été informée d'une autre affaire de bris de clôture commise contre une habitation de la rue Boucher-de-Perthes. Un garçon de café, J.-B. Esmanne, 27 ans, abandonné par son amie avec qui il avait demeuré rue des Arts, 185, l'avait recherchée chez sa sœur, où il accomplit le bris de clôture pour lequel il était recherché. Mais la réconciliation s'est faite entre les deux amis qui ont quitté Roubaix pour Bruxelles, et l'affaire n'aura point de suite.

— Il en est de même d'un troisième incident du même genre commis rue d'Iéna, contre l'habitation de M. Vanlaere. Un carreau ayant été brisé, Mme Vanlaere avait accusé un habitant du quartier, qui fut arrêté, mais ce dernier a fourni un alibi à M. Prudhomme et a été remis en liberté.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — Les dons suivants ont été reçus : D'un anonyme, vieux vêtements; de la Société Anonyme de Peignage, 21 kilos vieux cuirs; de M. Léon Cocheteux, 3 kilos minérolin marron pour lits.

PHONOLIST, piano électr. de salon, se joue aussi à la main. Merveille d'art et mécan. Jeu artist. incomp. des plus gr. pianistes. Mon SCREPEL, 138, Gde-Rue, Rx. Tél. 21.12. 214-4

UN RAYONNAGE DE MERCERIE EN FEU. — La famille de M. Léon Lemaire, qui tient une mercerie rue Decrême, 76, a été mise en émoi mardi après-midi, par un commencement d'incendie survenu dans un rayonnage du magasin. Ayant de leur cuisine, vers 3 heures 45, aperçu une vive lueur de ce côté, les gens de la maison, aidés de voisins, attaquèrent vigoureusement le feu qui avait pris naissance dans un lot de peignes et autres articles, en celluloïd, placés à la partie supérieure du rayonnage, derrière le comptoir. On put facilement éteindre ce commencement d'incendie dont on ne s'explique point la provenance, et les pompiers appelés par le poste de police du 3e arrondissement n'eurent point à intervenir.

Indépendamment du rayonnage détruit avec toutes les marchandises qu'il contenait, l'étalage vitré, les boiseries du plafond et la tapisserie ont été fortement endommagés. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de francs.

HALLE FLIPO : Arrivages Camembert, depuis 0.30; Pain d'épices au miel; beurre fin, 1.25; extra, 1.70; Biscuits, 0.60. 87414

FUNÉRAILLES. — En l'église Sainte-Elisabeth ont eu lieu, mardi, à neuf heures du matin, les funérailles de M. Henri Catteau, cabaretier, rue Lafontaine, 62, emporté à l'âge de 36 ans, à l'affection des siens, par une maladie presque subite. Le défunt fut l'actif et zélé président du Comité organisateur qui avait préparé le lundi de la Pentecôte la belle manifestation populaire que l'on sait, en l'honneur des jubilaires, M. et Mme Demeyer-Coppens; aussi, sa disparition a-t-elle causé une vive émotion dans tout ce quartier.

Une assistance particulièrement nombreuse se pressait à ses funérailles. Pas moins de seize couronnes étaient portées devant le cercueil, parmi lesquelles notons celles du Syndicat des cabaretiers, des ouvriers du tissage Fauvarque et Bruyant à leur camarade d'atelier, les « Jubilaires », le Comité des fêtes, les habitants et les débitants du quartier, l'Amicale des Anciens Elèves de la rue d'Hem, la Société colombophile l'« Amicale », les « Prévoyants du Kilo », etc. Tous ces groupements étaient largement représentés parmi l'assistance.

OCCASION A SAISIR. — Vente-Réclame de cent douzaines de chemises homme, au prix incroyable de 2 fr. 95, aux « 100.000 Cravates », 45, Place de la Liberté, Roubaix. 87381d

CHUTE MALENCONTREUSE. — M. le docteur Delahousse a fait admettre, mardi matin, à la Fraternité, une ménagère de la rue Fosse-aux-Chênes, Mme Charles Vandenhocke, domiciliée cour Boussemart, 10, qui s'était brisé l'épaule droite en tombant de son lit. S'étant levée vers deux heures du matin pour calmer un nourrisson de cinq mois qui s'était mis à pleurer dans son berceau, la ménagère se leva, et pour descendre, trompée par l'obscurité, mit le pied sur le bord de la petite couchette qui bascula. L'enfant tomba sur le plancher mais fut relevé indemne. Il n'en fut pas de même de la nourrice qui fit une chute sur une chaise et se brisa l'épaule; elle s'est fait également des contusions à la jambe droite et au dos.

Pour vos beurres de conserve, adressez-vous à la Fédération Laitière, 10, Gd-Place, Tg, ou 27, Gde-Rue, Rx; prix 2.70 à 3.10. 87[illegible]0

LA CHARRETTE A CHIENS. — Le service de la fourrière a capturé dans la journée d'hier dix chiens et dressé trois contraventions aux propriétaires.

LA POLICE DES GARNIS. — Nous relatons, dans notre chronique tourquennoise, l'arrestation de deux cambrioleurs qui avaient élu domicile à l'estaminet de M. Duquenne, rue de Tourcoing, 1[illegible]. Le cabaretier, qui n'avait pas inscrit ses locataires sur son registre de garnis, a été l'objet d'une contravention.

LE TARIF DES COMMISSIONNAIRES PUBLICS. — Voir le Règlement de Police municipale, vendu 5 fr. Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Rx. 87382d

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Le domestique de M. Edouard Delannoy, voiturier, M. Edouard Duquenne, 39 ans, rue Jean-Bart, 26, a été blessé au pied droit par suite de la chute d'une briquette de charbon. Quinze jours de repos. Docteur Harlet. — Une moulineuse de M. Albert Heyndrick, fabricant, Mlle Marie Behaghe, 18 ans, rue Meyerbeer, cour Frégnac, 6, a été blessée à l'index gauche par les organes de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Dispa. — Un ouvrier bijoutier de M. Lebrun-Bayart, rue Bell, M. Alfred inquier, 36 ans, rue du Fontenoy, cour Allard, 15, a eu la face dorsale de la main gauche arrachée en deux lambeaux de plaies contuses entre les gadets et l'élévateur et une tôle. Quatre semaines de repos. Docteur Desrousseaux. — Au tissage de la Société Anonyme de la rue de Soubise, un tisserand, M. Gustave Rombaut, 20 ans, rue d'Isly, impasse du Nord, a été blessé au pouce droit par un organe de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Harlet.

CROIX

DEUX ACCIDENTS SUR LE CHANTIER DE L'EXPOSITION DE ROUBAIX. — Deux manœuvres occupés sur le chantier de l'Exposition de Roubaix, pour le compte de M. Urbain Lapeyrère, entrepreneur, rue de l'Eglise, à Paris, se sont blessés au cours de leur travail; ce sont : Pierre Briffaut, 27 ans, demeurant rue de Jemmapes, cour Duquennoy, qui s'est fait des contusions et des déchirures musculaires au côté droit en plaçant une pièce de bois, et Alphonse Dechemacker, 25 ans, rue des Longues-Haies, 197, qui, en tombant, s'est fait une plaie au genou gauche. Tous deux devront chômer quinze jours. Docteurs Montaigne et Masure.

PRÉLÈVEMENTS DE VIN. — M. Joly, commissaire de police, a fait dans la journée de mardi, des prélèvements de vin qui seront soumis à l'analyse.